



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 SEPTEMBRE 2025

### Présent(e)s : 7

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Éric DELMAS, Florence GELY, Luc LEPINOIS.

Absent(e)s : Muriel SEIGNON représentée par Aurore RODIER, Christophe BLANC représenté par François LEROY, VAILLE Patrick représenté par Éric DELMAS

### Excusé :

Était aussi présent(e) : Amandine GOHIER

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : François LEROY

### **RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la séance du 30 juillet 2025
2. Convention d'Occupation Temporaire du domaine public pour l'atelier municipal par la société Cadran
3. - Vente des parcelles AE897 et 898 au profit du Département
4. - Travaux appartement du Presbytère (rénovation salle de bain)
5. - RPQS de l'eau
6. - RPQS de l'assainissement
7. - Décision modificative pour paiement de la taxe pollution Adour Garonne
8. - Autorisation d'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'eau pour l'année 2025
9. - Décision modificative pour l'avance de trésorerie au budget eau M49
10. - Décision modificative pour le versement de l'avance de trésorerie du budget principal M57
11. - Modification de la convention avec l'Ô Terradou
12. - Question diverses

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2025.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ATELIER MUNICIPAL PAR LA SOCIETE CADRAN**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'atelier communal pour la pose des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **3. VENTE DES PARCELLES AE 897 ET 898 AU PROFIT DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cette délibération doit être ajournée car nous n'avons pas les numéros de parcelle.

## **4. TRAVAUX APPARTEMENT DU PRESBYTERE (RENOVATION SALLE DE BAIN)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire des travaux de rénovation dans l'appartement du Presbytère : rénovation de la salle de bain.

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises.

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer les devis et approuve le projet de rénovation.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **5. AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le budget de l'eau ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour payer les factures en cours. Afin d'éviter d'avoir recours à un emprunt, Monsieur le Maire demande à ce qu'une avance de trésorerie de 84 000€ soit

faite du budget principal vers le budget de l'eau. Cette avance est faite sans intérêt et sera remboursée dès que les fonds disponibles sur le budget de l'eau le permettront.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise le versement.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **6. ADOPTION DU RPQS DE L'EAU 2024**

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport et autorise le Maire à le diffuser

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **7. ADOPTION DU RPQS DE L'ASSAINISSEMENT 2024**

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport et autorise le Maire à le diffuser

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **8. DECISION MODIFICATIVE N°2-EAU SAINT-LEONS 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 014 ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit comme indiqué ci-dessous :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	-2 100
014 - 701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance	0	2 100
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **9. DECISION MODIFICATIVE N°3-EAU SAINT-LEONS 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit comme indiqué ci-dessous :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
16871 - 0	Remboursements des emprunts souscrits pa	0	84 000
16871 - 0	Remboursements des emprunts souscrits pa	84 000	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		84 000	84 000
<b>TOTAL</b>		84 000	84 000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **10. DECISION MODIFICATIVE N°1- SAINT-LEONS 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit comme indiqué ci-dessous :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	44 000
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-44 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
2131 - 0	Bâtiments publics	0	-40 000
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	44 000	0
276342 - 0	Collectivité de rattachement	0	84 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>44 000</b>	<b>44 000</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **11. AVENANT AU CONTRAT DE SOUS LOCATION AVEC MARIE ROSELLO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion avec Marie Rosello de l'épicerie l'Ô Terradou et compte tenu de sa situation financière, il est proposé de diminuer son loyer mensuel et de fixer à 110€ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification du loyer.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

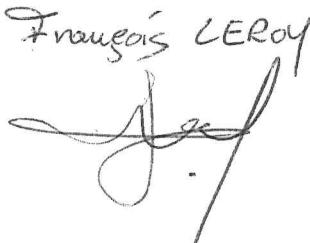
- *Jean-Michel ARNAL, le Maire informe le Conseil Municipal sur les candidatures pour l'appartement du presbytère.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

## Liste des délibérations prises lors de la séance du 22 septembre 2025

1. Approbation du PV de la séance du 30 juillet 2025
2. Convention d'Occupation Temporaire du domaine public pour l'atelier municipal par la société Cadran
3. Travaux appartement du Presbytère (rénovation salle de bain)
4. RPQS de l'eau
5. RPQS de l'assainissement
6. Décision modificative pour paiement de la taxe pollution Adour Garonne
7. Autorisation d'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'eau pour l'année 2025
8. Décision modificative pour l'avance de trésorerie au budget eau M49
9. Décision modificative pour le versement de l'avance de trésorerie du budget principal M57
10. Modification de la convention avec l'Ô terradou

Secrétaire de Séance

François LEROY  


Le Maire

